

Le 24 septembre 2009

COMPLEMENT D'INFORMATIONS EN REPONSE AU COMMUNIQUE DU GIP DU 18 SEPTEMBRE 2009

Les associations marseillaises de sport de nature ont de tous temps pratiqué leurs activités dans le massif des calanques. Elles ont contribué sans relâche à protéger l'environnement de ce site exceptionnel en s'opposant à des projets immobiliers ou d'infrastructures les plus divers. Elles ont dès la première heure soutenu le projet de statut de Parc National pour lui assurer une protection pérenne.

Cette nouvelle protection ne doit évidemment pas interdire ou réduire de manière drastique la pratique des activités sportives qui participent à ce fameux « esprit des lieux » mis en avant dans l'avant-projet du Parc National des Calanques.

En particulier, les randonneurs et grimpeurs, conscients de certaines nuisances que peuvent apporter leurs activités, ont montré qu'ils savaient modifier leurs pratiques pour limiter voire supprimer les atteintes à l'environnement : éviter les éboulis, proposer des balisages spécifiques pour l'accès aux secteurs et voies d'escalade, respecter les périodes de nidification des oiseaux...Le GIP des Calanques a confirmé ces évolutions puisqu'il reconnaît que les grimpeurs **sont parmi les premiers protecteurs de la nature.**

Dans son communiqué du 18 septembre le GIP :

- dénonce une polémique infondée basée sur des informations « incomplètes voire fausses » : la proposition de réserve intégrale qui a été présentée par le GIP a été relayée par les représentants du GIP comme cela doit l'être dans une véritable concertation et consultation ; **il n'y a donc pas eu de fausses informations.**

- propose une « zone de tranquillité » : en fait ce ne serait qu'une nouvelle appellation non scientifique et moins inquiétante que le terme de réserve intégrale.

La proposition de réserve intégrale est maintenue.

- souligne la « surface restreinte au regard de la superficie du projet de cœur de parc » : il est évident que sur une carte une surface verticale pèse très peu en regard des zones horizontales. Les surfaces réelles des falaises en question représentent plus de 40% des surfaces grimpées du massif des Calanques. Le périmètre marin de cette réserve intégrale couvre 8 km, soit près du tiers de la cote du massif devenus ainsi inaccessible aux randonneurs ! **Ce n'est donc pas une surface restreinte comme on essaye de le présenter !**

- rappelle que « les propositions se basent sur les inventaires et diagnostics réalisés dans le cadre de la démarche Natura 2000 ». Or les réunions de la concertation Natura 2000 n'ont pas fait apparaître le besoin de mesures de protection exceptionnelles dans la zone concernée. **Il n'y a donc pas d'études scientifiques de fond pour étayer une demande de réserve intégrale explicitant avec des critères chiffrés les objectifs de cette classification.** Par ailleurs faut-il rappeler que déjà il existe plusieurs réserves interdites aux activités sportives : Ile de Riou et la Muraille de Chine (qui vient de brûler)

- rappelle que c'est l'assemblée générale du GIP qui prendra les décisions pour la présentation du projet à l'Etat : les cinq associations représentant le monde de la grimpe et de la randonnée au GIP totalisent 13 voix sur un total de 300 voix dont 100

voix pour les collectivités territoriales et 100 voix pour l'Etat. **Ce sont donc les représentants de l'Etat et les élus des collectivités territoriales qui, par leur nombre de voix, décideront. Il faut donc faire connaître aux citoyens ce qui se prépare.**

Le Parc National des Calanques qui se dessine se composerait de deux parties : une première partie qui s'apparenterait beaucoup plus à un parc de loisirs et d'attractions pour répondre à la demande touristique régionale et une deuxième partie, zone à protection forte, qui deviendrait un sanctuaire écologique dans laquelle toute activité humaine serait bannie pour justifier le statut de parc National. **Ce n'est pas le parc qui a été présenté dans les documents de l'avant-projet.**

Les associations membres du GIP : CAF M-P, CD 13 FFME, COMPAGNIE des GUIDES de PROVENCE et EXCURSIONNISTES MARSEILLAIS.